

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lugan, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, dûment convoqué le 6 mars 2024.

PRESENTS : ARRAZAT Marylène, BOSCUS André, MANI Franck, MARTY Naomi, THERON Jean-Marie, MARTY Mathieu, DELAGNES Patrick, MIRAL Sébastien, TEULIER Evelyne

ABSENTS-EXCUSES : FABIE Jacky, DUARTE Stéphanie

M. Jacky FABIE donne pouvoir à M. Sébastien MIRAL pour le représenter, émettre tout vote et signer tous documents.

M. André BOSCUS est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la fuite d'hydrocarbures qui a eu lieu le 16 février. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire demande si tout le monde a bien lu procès-verbal de la réunion du 14 février. Après relecture et sans observations, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce dernier.

1 - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif pour les budgets PRINCIPAL et ASSAINISSEMENT

1.1 Election du président de séance pour le vote des compte administratifs :

M. le Maire propose d'élire M. BOSCUS comme président de séance. Le conseil municipal à 8 voix pour, 1 abstention élit M. BOSCUS président de séance.

1.2 Délibération n°20240314-05 : Vote du CFU du budget communal 2023

Monsieur le Maire présente les résultats du CFU 2023 du Budget Communal qui peuvent se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	252 489.91 €	237 213.14 €
Recettes 2023	431 447.62 €	227 073.75 €
Résultat de l'exercice 2023	178 957.71 €	- 10 139.39 €
Résultat antérieur reporté	0	260 605.24 €
Résultat de clôture 2023	178 957.71 €	250 465.85 €

Restes à réaliser en Dépenses : 168 330.51 € | Restes à réaliser en Recettes : 34 947.50 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence d'André BOSCUS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Communal de Lugan
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2024

1.3 Délibération n°20240314-06 : Vote du CFU du budget assainissement 2023

Monsieur le Maire présente les résultats du CFU 2023 du Budget Assainissement qui peuvent se résumer de la manière suivante :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	16 091.04 €	43 533.94 €
Recettes 2023	22 901.29 €	23 893.06 €
Résultat de l'exercice 2023	6 810.25 €	-19 640.88 €
Résultat antérieur reporté		24 673.91 €
Résultat de clôture 2023	6 810.25 €	5 033.03 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence d'André BOSCUS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Assainissement de Lugan
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Affectation des résultats

2.1 Délibération n°20240314-07 : Affectation des résultats 2023 du budget principal de la commune

Après avoir constaté,

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 qui s'élève à : 178 957.71 €
- L'excédent d'investissement de l'exercice 2023 qui s'élève à : 250 465.85 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement :

- en recettes 168 330.51 €
- en dépenses 34 947.50 €

Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 contre, d'affecter la somme de 178 957.71 € au budget primitif 2023, en réserve au compte 1068 (recette d'investissement).

2.2 Délibération n°20240314-08 : Affectation des résultats 2023 du budget principal de la commune

Après avoir constaté,

- L'excédent d'exploitation de l'exercice 2023 qui s'élève à : 6 810.25 €
- L'excédent d'investissement de l'exercice 2023 qui s'élève à : 5 033.03 €

Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 contre, l'affectation suivante au budget assainissement 2023 :

- en réserve au compte 1068 (recette d'investissement) : 6 810.25 €
- en report à nouveau au compte 001 (investissement) : 5 033.03 €

3 - Adhésion au CAUE et subvention au GDS

M. le Maire présente la demande d'adhésion de 75 € au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et la demande de subvention de 149 € au FODSA-GDS (Fédération des Organismes de Défense Sanitaire).

Il questionne ensuite les élus quant à l'utilité de l'adhésion au CAUE pour la commune.

Après échange et délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 0 contre :

- APPROUVE la subvention de 149 € au FODS-GDS
- DÉSAPPROUVE l'adhésion de 75 € au CAUE

4 - Projets d'éclairage du musée et de la place

Eclairage du musée

Aurélien SELVA présente les devis reçus pour l'éclairage du musée :

- devis de W&F Solution Habitat pour 1 236 €
- devis de M. GUINOT 4 145.77 €

Après échange et étant donné la différence de prix et des besoins, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 0 contre :

- VALIDE le devis de W & F Solution Habitat pour ces travaux
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant

Eclairage de la place

Aurélien SELVA présente le devis de M. GUINOT concernant le projet d'éclairage de la place de la Commanderie et précise qu'il n'y aura pas de devis de W & F Solution Habitat car ils ne préfèrent pas s'engager dans ce projet.

Après échange et étant donné qu'il n'y a qu'un devis pour ce projet, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 0 contre :

- DECIDE de demander un devis à l'entreprise ELIT qui travaille déjà sur le gîte.

5 - Intervention du service archivage du CDG

Monsieur le Maire explique que le service Archivage du Centre de Gestion a été sollicité pour effectuer un état des lieux gratuit et une proposition d'intervention à partir de fin 2024.

Après une étude sur place, le 21 février, il a été constaté que :

- Il y a 7.6 mètres linéaires d'archives qui sont stockées sur des tables et au sol
- Il y a 5 mètres linéaires d'archives modernes (19ème siècle) stockées en vrac au sol.
- Au total, 33 mètres linéaires de dossiers d'archives mériteraient d'être regroupées par thème et décrits dans un instrument de recherche afin d'en faciliter l'accès.
- Un travail d'élimination des dossiers périmés est nécessaire

L'intervention proposée se chiffre à 3 640 €. Le paiement peut être étalé sur 3 ans si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 contre :

- DECIDE de confier la mission d'archivage au service des archives du CDG12 ;
- DECIDE d'adhérer au Service archivage du CDG12 par une convention
- ACCEPTE le devis correspondant à cette mission d'un montant de 3 640 €
- AUTORISE et MANDATE le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

6 - Création d'emploi saisonniers – Jobs d'été

Suite à la décision de la dernière séance Aurélien SELVA demande au Conseil Municipal quelles sont les étapes à mettre en place pour préparer le recrutement des saisonniers.

Il est répondu qu'un recensement des jeunes ayant 16/17 ans cette année est à faire. Un courrier leur sera ensuite envoyé pour leur demander s'ils sont intéressés. Un appel sur Panneau Pocket est également à prévoir.

7 - Hébergement temporaire de M. Chéron pour réalisation de travaux

Depuis le 5 mars dernier et jusqu'à la fin des travaux de réfection et d'isolation phonique du plafond du logement, une solution temporaire d'hébergement est proposée à M. Chéron dans la pièce attenante à son logement. Une lettre d'acceptation a été signée en ce sens.

8 – Compte-rendu de la réunion du SIEDA sur l'autoconsommation électrique

Evelyne Teulier fait un retour sur la réunion du 21 février dernier organisée par le SIEDA pour parler des projets d'autoconsommation électrique.

9 – Projet de sécurisation de voie piétonne

M. le Maire, présente le nouveau devis proposé par SIGNAUX GIROD d'un montant de 958.66 € concernant le projet de sécurisation de voie piétonne.

Ce dernier prévoit une voie de circulation piétonne depuis l'écluse à l'entrée du village côté Montbazens, un passage piéton à l'entrée du parking du Mas de Gaspard, un passage piéton face au monument aux morts, une voie de circulation piétonne de 30m et un passage piéton en face de la Cour de la Commanderie ainsi qu'un marquage au sol pour Stop au niveau du monument aux morts.

Il prévoit aussi une option concernant la réalisation d'une écluse au Mas de Labro.

Après échange, le Conseil estime que le projet d'écluse au Mas de Labro ne satisfera pas au résultat souhaité.

Il est proposé d'ajouter au projet d'intervention la pose d'un panneau pour l'Ehpad à la Croix Blanche, tourné vers la gauche et d'un Cédez le passage en bas de la route de la Montanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 0 contre :

- VALIDE le projet proposé sans l'option de l'écluse du Mas de Labro
- DEMANDE à ajouter au devis la pose d'un panneau pour l'Ehpad et d'un Cédez le passage
- AUTORISE le Maire à signer le devis avec les modifications évoquées ci-dessus
- PREVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2024

10 – Modification du Rifseep

Suite à la saisine du Comité Social Territorial et à son avis favorable en date du 7 février dernier, Aurélien SELVA rappelle les modifications qui avaient été proposées :

- Ajout des cadres d'emploi « Adjointes administratifs territoriaux G1 et G2 » aux bénéficiaires
- Montants de l'IFSE* pour Adjointes administratifs territoriaux G1 : 2 227 € min et 11 340 € max
- Montants de l'IFSE* pour Adjointes administratifs territoriaux G1 : 720 € min et 10 800 € max
- * Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
- Montant maximal de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : 529 € pour G1 et 500 € pour G2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 0 contre :

- VALIDE l'ajout des bénéficiaires et de leur attribuer les montants maximums proposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- PREVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget.

11 – Fuite d'hydrocarbures

Suite à une fuite d'hydrocarbures découverte le 16 février dernier au niveau des cuves de fioul de la Commanderie, l'entreprise SODEPOL est intervenue pour mettre en place des boudins absorbants sur la Lagune. Après constatations visuelles, la pollution semble avoir été stoppée.

12 – Divers

Avancées sur le projet d'installation de la cuisine dans la Commanderie

Un devis réactualisé a été envoyé par W&F Solution Habitat. Il a été signé et le démarrage des travaux est prévu très prochainement.

En parallèle un devis pour l'achat de lave-linge à jetons a été commandé à la SARL Chaud et Froid 12. Une nouvelle proposition sera faite aux résidents et à l'ADMR concernant la laverie.

Etude du changement du système de chauffage des logements ruelle et Fond de Pelou

Une étude pour remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur est en cours avec l'entreprise ME Energies. Une visite a eu lieu ce mercredi 13 mars. On attend les devis.

La séance est levée à 23h38.

Le secrétaire de séance,
Patrick DELAGNES

Le Maire,
Franck MANI